

VIOLENCES DE GENRE ET « CRISE » DES RÉFUGIÉ·E·S EN EUROPE

Jane Freedman

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2018/1 n° 93 | pages 60 à 65

ISSN 1291-6412

ISBN 9782707199539

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2018-1-page-60.htm>

Pour citer cet article :

Jane Freedman, « Violences de genre et « crise » des réfugié·e·s en Europe », *Mouvements* 2018/1 (n° 93), p. 60-65.
DOI 10.3917/mouv.093.0060

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Violences de genre et « crise » des réfugié·e·s en Europe

PAR JANE
FREEDMAN*

En 2015 plus d'un million de réfugié·e·s sont arrivé·e·s en Europe, fuyant des guerres, des conflits et des violences dans leurs pays d'origine. Le nombre d'arrivées actuelles dans l'Union européenne a diminué, mais il y en a toujours des milliers de personnes qui tentent chaque jour de rejoindre l'Europe, et des milliers qui périssent en mer en essayant d'y arriver¹. Cette augmentation du nombre de réfugié·e·s arrivant en Europe depuis quelques années a mené certains à parler d'une « crise » des réfugié·e·s ou une « crise » migratoire. Mais nous pourrions plutôt décrire une « crise » des politiques de l'Union européenne en ce que les instances de décisions politiques tant au niveau régional qu'au niveau national n'ont pas réussi à trouver une solution permettant d'offrir une protection adéquate à ces personnes cherchant refuge². La notion de « crise » a été évoquée par des dirigeants politiques pour justifier et légitimer un contrôle des frontières encore plus accru, et dans certains cas des fermetures complètes des frontières sur les routes des réfugié·e·s. Justifiés par la nécessité d'assurer la « sécurité » des pays et des populations européennes, ces contrôles ont des impacts extrêmement négatifs sur la sécurité des personnes qui essayent de trouver une protection en Europe, avec des conséquences particulièrement importantes pour les femmes réfugiées, et un impact sur les expériences de violences vécues par ces femmes.

1. Selon l'OIM au moins 5000 personnes sont mortes en 2016 en essayant de rejoindre l'Europe.

2. Une protection qui devrait en principe leur être assurée sous le droit international avec la Convention sur le Statut de Réfugiés de 1951.

* Université Paris 8
(Jane.freedman@cnsr.fr)

Longtemps occultées, les interconnexions entre conflits, violences, insécurité et genre ont été mises en évidence dans différentes régions du monde. On sait de même que les inégalités de genre ont un impact important sur les trajets et les expériences de migration des hommes et des femmes. Malgré les obstacles et difficultés de taille auxquelles elles doivent faire face, et les risques énormes de la route migratoire, renforcés par les tentatives européennes de fermeture des frontières, des femmes sont de plus en plus nombreuses à essayer de rejoindre

l'Union européenne pour y chercher protection. Il y a toujours trop peu de données désagrégées par sexe pour livrer une vision exacte de la féminisation des flux des réfugié-e-s. Mais toutes les sources s'accordent pour indiquer que le nombre de femmes parmi les réfugiés a augmenté de façon significative et qu'il y a de plus en plus de femmes qui voyagent seules (ou seules avec leurs enfants)³. Elles ont parfois perdu leur mari dans la guerre, parfois les couples et les familles se retrouvent séparés au cours du voyage (la séparation des familles peut être une stratégie des passeurs, ou un résultat des arrêts par les gardes-frontières par exemple), mais souvent cela peut aussi être un choix de ces femmes de risquer seules le voyage en Europe pour fuir les violences dans leurs pays, et pour essayer d'assurer une vie en sécurité pour elles-mêmes et souvent pour leurs enfants.

Une des caractéristiques de ces migrations forcées des femmes est l'omniprésence de la violence tout au long du voyage. Les inégalités et persécutions de genre vécues dans les pays d'origine sont en effet exacerbées et renforcées par les politiques restrictives de contrôle des frontières dans les pays de transit et de destination. Et les auteurs de ces violences sont multiples : les forces armées et de l'ordre, les passeurs et trafiquants, les autres réfugiés rencontrés sur la route, les membres de leur propre famille.

Si toutes les personnes cherchant refuge, hommes comme femmes, ont fréquemment subi des violences, notamment lorsqu'ils et elles fuient des pays en conflit, les femmes sont spécifiquement confrontées à des violences genrées, le plus souvent des violences sexuelles. Plusieurs rapports d'associations et organisations internationales ont signalé, par exemple, l'utilisation massive et systématique des violences sexuelles contre les femmes dans le conflit syrien⁴, et des associations travaillant dans les camps et les centres d'accueil pour des réfugié-e-s notent qu'elles reçoivent dans leurs services un nombre important des victimes de viols et de violences sexuelles. Pourtant, de nombreuses victimes ne sont jamais identifiées à cause du tabou qui entoure ce type de violences rarement racontées, et des difficultés particulières liées au témoignage.

D'autres femmes sont victimes de violence dans les pays de transit et d'arrivée, notamment de la part de l'armée, la police ou les forces de l'ordre. La répression aux frontières des populations cherchant refuge s'exerce là aussi spécifiquement sur les femmes qui sont sujettes à des violences sexuelles. Une femme syrienne rencontrée en Grèce dans le cours de cette étude, par exemple, a été emprisonnée en Turquie pendant

3. J. FREEDMAN, « Engendering Security at the Borders of Europe : Women Migrants and the Mediterranean « Crisis » », *Journal of Refugee Studies*, 2016, 29 : 4, pp. 568-582 ; J. FREEDMAN, Z. KIVILICIM, N. OZGUR BAKACIOGLU, *A Gendered Approach to the Syrian Refugee Crisis*, London : Routledge, 2017.

Les inégalités et persécutions de genre vécues dans les pays d'origine sont exacerbées et renforcées par les politiques restrictives de contrôle des frontières dans les pays de transit et de destination.

4. FIDH, *Violence against women in Syria: Breaking the Silence*, Paris: FIDH, 2012; International Rescue Committee. *Are we listening? Acting on Our Commitments to Women and Girls Affected by the Syrian Conflict*, New York: International Rescue Committee, 2014.

5. Entretien juillet 2015.

Pour les femmes qui n'ont pas de ressources économiques, ces relations sexuelles transactionnelles sont souvent la seule façon de survivre.

6. Cited in Human Rights Watch. "As though we are not human beings": Police brutality against migrants and asylum seekers in Macedonia", New York: Human Rights Watch, 2015, p. 17.

7. Entretien novembre 2017.

8. Entretiens décembre 2015, janvier 2016.

plusieurs semaines pendant lesquelles elle a été victime de violences sexuelles répétées de la part des gardiens⁵. Et de nombreux rapports témoignent du harcèlement sexuel et des violences dont sont victimes les réfugiées dans les pays des Balkans ou en Libye. *Human Rights Watch*, par exemple, rapporte des incidences des violences sexuelles contre les réfugiées dans les centres de détention en Macédoine où les femmes ont vu le traitement de leur dossier conditionné au fait qu'elles acceptaient des rapports sexuels avec les gar-

diens dans ces centres. Une femme raconte qu'un gardien « essayait tout ce qu'il pouvait pour me coincer seule dans une salle avec lui. Il m'approchait et me disait que j'étais très belle et qu'il allait m'aider personnellement si j'acceptais des rapports avec lui »⁶. Les mêmes formes de harcèlement et de violences sexuelles ont été rapportées dans les centres de détention des migrant·e·s et des réfugié·e·s dans plusieurs pays de l'Union européenne.

Les passeurs, ciblés par les dirigeants politiques européens, pour être les moteurs ou les causes de la « crise » des réfugié·e·s (au point qu'il a été suggéré de bombarder les bateaux des passeurs pour arrêter le passage des réfugiés), sont en réalité le produit de la fermeture des frontières. Le renforcement des restrictions sur les routes des migrations « légales » vers l'Europe a créé une situation dans laquelle il est quasi impossible d'arriver sur le sol européen sans payer un passeur. Pour les réfugié·e·s qui ont témoigné dans cette étude, les expériences avec ces intermédiaires incontournables sont très diverses, avec des anecdotes positives sur les passeurs qui ont été une vraie aide aux réfugiés, mais aussi des histoires d'arnaque et de violence. Pour les femmes qui n'ont pas suffisamment de ressources pour payer leur passage, des relations sexuelles sont exigées en échange, et ce type de relation sexuelle transactionnelle est donc fréquent sur la route. Les femmes qui n'accèdent pas aux demandes des passeurs peuvent se trouver victimes de viols ou peuvent se retrouver laissées de côté sur la route. Plusieurs femmes rencontrées ont témoigné des violences vécues aux mains des passeurs, y compris des relations sexuelles forcées, dont une des interviewées dira « je ne pouvais pas refuser »⁷. Les associations présentes dans les camps de réfugié·e·s sur les îles grecques ou dans la région de Calais ont aussi noté la fréquence des relations sexuelles transactionnelles et la présence de réseaux de prostitution. Pour les femmes qui n'ont pas de ressources économiques, ces relations sexuelles transactionnelles sont souvent la seule façon de survivre⁸.

En arrivant dans un pays européen, les réfugié·e·s sont loin de trouver un remède aux violences et traumatismes dont ils et elles ont été victimes, et les conditions d'accueil prennent rarement en compte les besoins spécifiques des femmes. Les insécurités et les vulnérabilités des femmes

réfugiées sont finalement souvent exacerbées par ces conditions d'accueil inadéquates comme on a pu le voir dans les hotspots que l'Union européenne a créé pour répondre à l'arrivée massive des réfugié·e·s en Grèce et en Italie. Ces camps ont été établis pour accueillir les réfugié·e·s et les enregistrer en vue d'un examen de leur demande de protection et en principe un transfert vers un autre pays de l'UE si cette demande est jugée « admissible ». Ils avaient vocation notamment à mettre en œuvre les promesses de protection des femmes et des réfugiés « vulnérables ». Malheureusement, la réalité est bien différente. Récemment dans le camp de Moria sur l'île de Lesbos en Grèce par exemple, on a trouvé les femmes seules et des femmes enceintes dormant par terre dans les tentes avec des hommes inconnus d'elles. Dans la plupart des centres d'accueil ou des camps, il n'y a pas d'espaces réservés aux femmes, ni des salles de bains ou des toilettes séparées. Les femmes doivent donc partager tous ces endroits avec les hommes inconnus. Il n'y a pas de lumière dans le camp la nuit et dans certains cas, des femmes ont demandé aux ONG de leur fournir les couches pour qu'elles n'aient pas besoin d'aller aux toilettes la nuit et de risquer ainsi des attaques et des violences sexuelles de la part d'hommes dans le camp⁹. Selon le plan de mise en place de l'accord UE-Turquie, les réfugié·e·s qui sont jugés « vulnérables » devraient être transféré·e·s des hotspots sur les îles au continent grec. Mais le manque de personnel formé pour détecter et identifier les personnes « vulnérables » fait qu'en pratique les femmes qui ont été victimes de violences, les femmes enceintes et autres restent coincées dans les camps sur les îles, loin des services et des prises en charge dont elles ont besoin. Les conditions de vie dans les hotspots sont globalement insalubres et dangereuses. Les ONG qui travaillent dans ces camps rapportent que les femmes souffrent très fréquemment de problèmes de santé comme des infections urinaires, ou des problèmes gynécologiques, liés à ces conditions de vie malsaines. Ces femmes n'ont qu'un accès très restreint aux services de santé, et notamment de santé mentale alors que beaucoup sont traumatisées par leurs expériences de migration forcée. Il n'y a par exemple qu'une psychologue sur l'île de Lesbos et les réfugié·e·s en souffrance n'ont que peu de chances de recevoir des soutiens de santé mentale.

Les violences vécues par les femmes viennent aussi de leurs propres familles et compagnons de voyage. En effet, les dangers et les insécurités du voyage, qui sont souvent bien connus des réfugiés avant le départ, poussent les femmes à essayer de trouver la protection des hommes avec qui elles peuvent voyager. Mais les rapports de dépendance qui sont ainsi créés peuvent mener à des abus et à l'exploitation. Ces rapports de

Ces femmes n'ont qu'un accès très restreint aux services de santé, et notamment de santé mentale alors que beaucoup sont traumatisées par leurs expériences de migration forcée.

9. Entretiens, novembre 2017.

dépendance sont renforcés par la présomption de la part des autorités et des ONG dans les pays d'accueil que les groupes des réfugiés qui arrivent ensemble sont des « familles ». Le fait de traiter ces groupes comme des

Malgré cette prise en compte formelle des questions de genre et de la protection des femmes dans les textes, dans la pratique, les directives sont loin d'être respectées.

familles renforcent l'incapacité des femmes de faire entendre leur voix et leurs besoins. Les hommes en tant que « chef de famille » sont les interlocuteurs principaux des organisations responsables de l'accueil des réfugiés, et les femmes n'ont pas l'opportunité de s'exprimer. Les hommes « chefs de famille » sont supposés protéger les autres membres de leur groupe,

et on ne prête pas attention aux rapports de pouvoir, de domination ou de violence qui existent au sein de ces groupes. Une responsable d'ONG explique que malgré les suspicions qui peuvent exister sur les violences et les dominations à l'intérieur des groupes familiaux, il est souvent difficile de parler aux femmes et de traiter leurs besoins individuels¹⁰. Les difficultés et les tensions de la migration peuvent aussi mener à des violences au sein des couples, mais il est très difficile pour une femme dans ces circonstances de se faire aider quand elle est victime des violences conjugales. Dans un cas récent en Allemagne, une femme syrienne, battue par son mari dans un centre d'accueil pour les réfugié-e-s, n'a ainsi pas pu porter plainte auprès de la police, et n'a pas reçu de soutien des services sociaux. Pour les associations travaillant avec les femmes réfugiées, il y a clairement un manque d'encadrement juridique concernant les violences de genre pour les femmes demandeuses d'asile et réfugiées : « si elles sont attaquées ou victimes de harcèlement sexuel, nous ne savons pas quoi faire : il n'y a pas de politique ou des mesures en place pour les aider ».

Selon le Régime d'asile européen commun (RAEC), les Etats Membres de l'UE devraient prendre au sérieux les questions de genre dans la demande d'asile et devraient mettre en place des politiques spécifiques pour l'accueil et la protection des réfugié-e-s qualifiés de « vulnérables » notamment les femmes victimes de violences sexuelles, les femmes enceintes, les femmes seules avec enfants. Ces politiques sont aussi supposées prendre en compte le genre et les persécutions liées au genre dans la protection des réfugiés. L'agence européenne de gestion des frontières, Frontex a, elle aussi, adopté des lignes directrices sur le genre et la protection des femmes. Un officier de Frontex affirme que les polices des frontières sont « formé-e-s et sensibilisé-e-s au genre dans toutes les étapes de contact avec des migrant-e-s : interception, réception, assistance, entretien, détention. Des directives sont données dans tous les modules de formation »¹¹. Mais malgré cette prise en compte formelle des questions de genre et de la protection des femmes dans les textes, dans la pratique, les directives sont loin d'être respectées. Les autorités politiques et les

10. Entretien, octobre 2015.

11. Entretien par email, juillet 2015.

agences impliquées dans le contrôle des frontières et l'accueil des réfugiés expliquent que la « crise » actuelle et l'arrivée massive de réfugié·e·s sur le sol européen fait qu'il est impossible de penser à ces questions de genre et de protection des femmes quand il y a d'autres problèmes plus « urgents » à gérer.

Avec les conflits et les violences qui continuent dans plusieurs régions du monde, il est peu probable que les flux des réfugié·e·s vers l'Europe cessent dans un avenir proche. Si les pays de l'UE veulent prendre au sérieux leurs obligations de protection des femmes contre les violences de genre, il faut réfléchir aux causes de l'insécurité et de la vulnérabilité des femmes ; des insécurités qui sont ancrées dans les inégalités entre hommes et femmes face à la migration et qui sont exacerbées par les politiques actuelles de fermeture des frontières. Cette fermeture qui pousse les réfugié·e·s à prendre des routes de plus en plus dangereuses, et où les risques pour les femmes de violences sexuelles sont amplifiés. Il est donc nécessaire d'ouvrir des routes légales et sûres pour que ces personnes qui fuient la violence puissent arriver en Europe et puissent bénéficier de la protection à laquelle ils et elles ont droit selon les conventions internationales. ●